



Commission des Championnats

Réunion du 18 septembre 2019 - PV N°2

PRESENTS : MM. RAINIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

EXCUSES : Mme COMBEAU Anne-Marie - M. COMBEAU Jean-Jacques

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 14 ET 15.09.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°51816.1 PLAZAC - CAMPAGNAC DAGLAN

N°51817.1 E. TERRASSON PORTUGAIS LADORNAC - MEYRALS

N°51823.1 VILLEFRANCHE - NAUSSANNES STE SABINE

N°51834.1 PERIGORD VERT - JUMILHAC

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €. Leurs adversaires du jour sont qualifiés pour le tour suivant.

COUPE DEPARTEMENT DORDOGNE

N°51820.1 LAMPONAISE CARSACOISE

N°51821.1 ST LEON S/VEZERE